

OBSTACLES AUX DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS EN HAÏTI

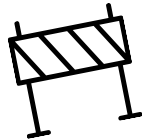


QU'EST-CE QUE LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS - DSR ?*

Les **droits sexuels** encadrent le droit de chacun à vivre et à exprimer sa sexualité et de vivre en bonne santé sexuelle, en tenant dûment compte des droits d'autrui et dans un cadre de protection contre la discrimination.

Les **droits reproductifs** reconnaissent le droit fondamental de tous les couples et des individus de décider librement de l'espacement de leurs naissances, de disposer des informations nécessaires pour ce faire et d'accéder à la meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction.

PRINCIPAUX OBSTACLES À LA RÉALISATION DES DSR EN HAÏTI



- La criminalisation partielle ou complète de l'avortement
- La dénégation de l'union entre personnes de même sexe
- L'absence de loi spécifique dédiée aux droits sexuels et reproductifs
- L'accès limité aux établissements de santé
- Les coûts médicaux élevés (des services et des produits hygiéniques)
- La pénurie du personnel soignant
- Les faibles ressources financières accordées au secteur médical
- La déficience du système de justice relative aux atteintes aux droits sexuels et reproductifs
- L'ignorance populaire relative à la santé sexuelle et reproductive
- L'influence négative exercée par la religion sur certains aspects de la vie privée

* Des exemples de protection : le droit d'être à l'abri de toutes les formes de violences sexuelles ; le droit de choisir ses partenaires sexuels ; le droit de décider librement et avec discernement du nombre d'enfants voulu ; le droit de prendre des décisions éclairées en matière de procréation.

QUE DEMANDER POUR UN PLUS GRAND RESPECT DES DSR ?



En priorité :

- Demander l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal dans les plus brefs délais
- Demander l'adoption d'une loi sur la santé sexuelle et reproductive
- Demander la dépénalisation complète de l'accès aux services d'avortement
- Demander la gratuité des produits contraceptifs dans les centres de santé
- Demander la subvention à hauteur de 50% des produits menstruels
- Demander la formation du personnel soignant en matière de santé sexuelle et reproductive
- Demander la mise en place de cliniques de services d'avortement accessibles
- Demander la mise en place des cellules d'information sur la santé sexuelle et reproductive
- Demander la réalisation systématique des enquêtes EMMUS
- Demander la mise en place de programmes d'assistance aux victimes de violences

QUOI FAIRE MAINTENANT POUR FAVORISER LES DSR ?



- Mettez en œuvre des actions de plaidoyer auprès des autorités publiques pour faire valoir les demandes citées ci-haut;
- Concevez et mettez en œuvre des programmes de sensibilisation qui promeut la santé et les droits sexuels et reproductifs auprès de la population haïtienne.
- Engagez des dialogues communautaires intergénérationnels sur les mentalités et tabous entourant la santé sexuelle et reproductive.